

# L'exécution du mandat contre M. Puigdemont est requise

**Bruxelles La défense du leader catalan déchu plaidera le 4 décembre.**

**L**e ministère public a, vendredi, devant la chambre du conseil du tribunal de première instance flamand de Bruxelles, demandé l'exécution des mandats d'arrêt européens délivrés par la justice espagnole contre Carles Puigdemont, le président déchu du gouvernement catalan, et contre quatre de ses anciens ministres, Antoni Comin, Meritxell Serret, Clara Ponsati et Lluís Puig, inculpés, comme lui, de rébellion, sédition et malversation et qui ont, comme lui, rallié la Belgique le 30 octobre dernier.

## Plaidoiries le 4 décembre

M. Puigdemont et ses lieutenants sont arrivés peu avant 14 heures au palais de justice, où s'est tenue l'audience, à huis clos, de la chambre du conseil. Ils ont réussi à éviter la horde de photographes et de caméras qui les attendaient devant le palais, en passant par une entrée souterraine.

"Le procureur a demandé la mise à exécution du mandat d'arrêt européen", a indiqué l'un des avocats de la défense, M<sup>e</sup> Christophe Marchand. "Nous plaiderons le 4 décembre", a-t-il précisé, qualifiant l'audience de "très sereine".

"D'ici là, les avocats pourront adresser par écrit leurs réponses aux réquisitions du parquet", a précisé M<sup>e</sup> Paul Bekaert, l'avocat de M. Puigdemont.

## Les voies de recours seront épuisées

Après les plaidoiries, le juge devrait mettre sa décision en délibéré. La défense a prévenu qu'elle épuiserait, si nécessaire, tous les recours possibles, en s'adressant à la chambre des mises en accusation, voire à la Cour de cassation.

Les avocats des cinq politiciens catalans comptent bien dénoncer un "procès politique" reflétant selon eux l'"hystérie judiciaire" de Madrid dans cette affaire. "C'est un mandat d'arrêt européen totalement atypique. Il n'y a pas de mention d'une infraction pénale attribuée à une personne", a déclaré à l'AFP M<sup>e</sup> Michèle Hirsch, qui défend M. Comin et M<sup>me</sup> Serret, aux côtés de M<sup>e</sup> Christophe Marchand. Pour ces deux avocats, les poursuites visent à réprimer "un processus politique qui s'est déroulé pacifiquement et dont les intentions n'étaient pas cachées". Depuis Göteborg, Mariano Rajoy, le Premier ministre espagnol, a indiqué qu'il "se conformera" à la décision de la justice belge.

Pour la petite histoire, la veille de l'audience, Carles Puigdemont et ses anciens ministres ont dîné chez Lorin Parys, un député régional flamand N-VA.

Pour rappel, c'est le vendredi 3 novembre que les autorités judiciaires espagnoles avaient émis un mandat d'arrêt européen à l'égard de M. Puigdemont et consorts.

On sait qu'entre les Etats membres de l'Union européenne, l'extradition a été remplacée par le mandat d'arrêt européen, applicable depuis 2004. Dans le cadre de la délivrance d'un tel mandat, la procédure est entièrement judiciaire.

C'est le dimanche 5 novembre que M. Puigdemont et ses acolytes avaient été placés sous mandat d'arrêt par un juge d'instruction bruxellois. Ce matin-là, ils s'étaient rendus spontanément à la police judiciaire fédérale. Après avoir été placés sous mandat d'arrêt, les cinq hommes avaient été libérés sous conditions, autrement dit avec obligation de résider à une adresse fixe connue du juge, de répondre personnellement à la justice à chaque acte de la procédure et de répondre aux invitations de la police. Le juge n'avait pas interdit les contacts entre les cinq hommes et les médias.

J.-C.M.

**Carles Puigdemont et consorts sont inculpés de rébellion et sédition.**